



FORMATIONS CIBLÉES

Formation 2019

N° d'agrément : 01-54-2018

FORMATION MOBILITÉ TAXI

ARRÊTÉ DU 11 AOÛT 2017

DURÉE

- ▶ 14 heures réparties sur 2 journées

PRÉREQUIS

- ▶ Conducteur de taxi titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité et souhaitant poursuivre son activité en Meurthe-et-Moselle et ayant obtenu son examen dans un autre département

PUBLICS BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Artisan taxi, locataire et salarié

VALIDATION

- ▶ Attestation de suivi

EFFECTIF

- ▶ Entre 12 et 20 stagiaires

HORAIRES

- ▶ de 9h à 17h

LIEUX

OBJECTIF

- ▶ Apporter les connaissances nécessaires à l'exercice de l'activité de taxi en Meurthe-et-Moselle

CONTENU

La formation comporte deux modules d'approfondissement obligatoires :

▶ **Module A : La connaissance du territoire**

- ▶ Topographie, cartographie, géographie humaine, économique et physique, réseau routier et ferroviaire, personnages historiques, gastronomie et médias

▶ **Module B : La réglementation locale**

- ▶ Connaissance de la réglementation locale, arrêtés préfectoraux meurthe-et-mosellans, commission départementale T3P, commissions locales , ...

STRATÉGIE PÉDAGOGIQUE

- ▶ Apports théoriques et méthodologiques
- ▶ Exercices et études de cas



TARIF

- ▶ Coût total de la formation : 300 €

www.cma-nancy.fr

chambre-metiers@cm-nancy.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle

4 rue de la Vologne • 54520 LAXOU

☎ 03 83 95 60 60 • Fax 03 83 95 60 30



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Meurthe-et-Moselle